

N° B-09/2023

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

BUREAU de l'O.P.H. "VALLEE SUD HABITAT"

Séance du 27 septembre 2023

Le 27 septembre 2023 à 16h30,

Les membres du Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat « Vallée Sud Habitat », dûment convoqués le 15 septembre 2023, se sont réunis en salle Sérís, 5 rue Paul Vaillant Couturier au siège de Vallée Sud Habitat, sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Président de l'O.P.H « Vallée Sud Habitat ».

Étaient présents : Jean-Didier BERGER, Yves COSCAS (en visioconférence), Patrick WIDLOECHER, Daniel PIEDELOUP.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Anthony REYNAUD à Jean-Didier BERGER, Nadège AZZAZ à Patrick WIDLOECHER.

Étaient également présents : Yann CHEVALIER, Directeur Général ; Giuseppe ROMÉO, Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage et du Patrimoine.

Objet : Domaine de la Quintinie - Mise en place d'une ligne de crédit court terme de 10 247 000 €.

VALLEE SUD HABITAT

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION

Objet : Domaine de la Quintinie - Mise en place d'une ligne de crédit court terme de 10 247 000 €.

Le Bureau du Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Habitation et de la Construction,

Vu le passage en comptabilité commerciale à compter du 1^{er} janvier 2006,

Considérant qu'il apparaît nécessaire de mettre en place un préfinancement afin de faire face aux appels de fonds, suite de la mise en chantier de 55 logements de la construction située au 142 rue de la porte de Trivaux à Clamart,

Vu qu'une demande de consultation a été envoyée le 6 septembre 2023 à quatre prestataires par mail, fixant une réponse au plus vite en raison du contexte particulier actuel.

Considérant que trois sociétés consultées ont répondu,

Considérant que l'analyse des offres permet le classement de l'offre de la banque ARKEA comme étant le mieux disant,

Entendu l'exposé du Président,

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 :

Approuve l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Banque ARKEA.

Article 2 :

Autorise le Directeur Général à signer la ligne de crédit court terme de la banque ARKEA d'un montant de 10 247 000 € pour une durée de 12 mois basée sur l'EURIBOR 3 mois qui au jour de la proposition s'élevait à 3,85% avec un plancher à 0 % et une marge de 0,54 % soumis à l'accord de leur comité d'engagement, sans besoin de garantie de la ville de Clamart.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat « VALLEE SUD HABITAT ».

**Le Président,
Maire de Clamart,
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris**

Jean-Didier BERGER

Vue pour être certifiée conforme à l'original
Publiée ou notifiée le 28 septembre 2023
Reçue en Préfecture le 28 septembre 2023
Certifiée exécutoire le 28 septembre 2023
Par application de la loi du 22 juillet 1982

Yann CHEVALIER
Directeur Général